



# Compte rendu du conseil municipal du 22 décembre 2023

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain

## **Membres présents :**

M. Sylvain OBARA, Mme Anne RAMAND, M. Fabien OBARA, M. Jean-Marc GILEWICZ, M. David ROBERT, M Pascal MARTINET, Mme Maryse SANZEY, M. Guillaume FEVEZ

## **Membres excusés :**

Mme Myriam CHARLIER, Mme Marie-Ange MOLLON (HACQUIN)

## **Pouvoir :**

M. Romuald Gardel à M. David ROBERT

**Secrétaire de séance : M. Jean-Marc GILEWICZ**

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance à 19 h 45**

Ajout d'un point à l'ordre du jour pour une convention avec TotalEnergies.

### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/11/23**

Oubli dans les présents de M. Pascal Martinet lors du conseil municipal du 24/11/2023  
Approbation à l'unanimité

### **2. Zonage territorial pour les énergies renouvelables**

La loi du 10/03/2023 incombe aux communes de définir leur zonage territorial concernant les énergies renouvelables après concertation du public qui pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie les jeudis de 10h à 12h ou sur rendez-vous à partir du début d'année.

A noter que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantira toutefois pas son autorisation. Celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables au code de l'urbanisme.

Au vu des zones compatibles, il est proposé de retenir des zones d'accélération des énergies renouvelables pour :

-La pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur le territoire :

Avis favorable à l'unanimité

-La pose des panneaux photovoltaïques au sol sur le territoire :

Avis défavorable : 2 voix pour - 1 abstention - 6 voix contre



-L'installation de méthanisation de type industrielle :

Avis défavorable : 3 voix pour - 6 voix contre

-L'installation de méthanisation agricole autonome sur le territoire avec revalorisation des déchets issus de la production agricole locale :

Avis favorable : 7 voix pour - 2 voix contre

-L'installation d'éoliennes en extension au réseau actuel :

Avis favorable : 5 voix pour - 4 voix contre

### **3. Aménagement paysager du Champ de Bataille de la Vaux-Marie :**

Il est prévu de créer un parking avec aménagement aux abords de la stèle, ainsi qu'une plantation d'arbres fruitiers et de haies paysagères ; la totalité du financement étant prise en charge par TotalEnergies.

Dans ce cadre une convention de mise en place d'une base-vie de chantier provisoire sera signée avec TotalEnergies pour une période de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier moyennant une indemnité de 500€. A noter que cette dernière servira également pour la remise en état des chemins des AFR.

Approbation à l'unanimité

### **4. Vœux**

Les vœux auront lieu le samedi 13 janvier 2024 à 11h à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise.

### **5. Questions et informations diverses**

**-Cimetière :** dans la continuité du recensement des tombes abandonnées, la commune devra créer un ossuaire, il sera également créé un jardin des souvenirs.

A cet effet, un règlement concernant les modalités ainsi que la durée et les tarifs des concessions sera rédigé.

**- Limitation de vitesse :** un arrêté sera pris pour limiter la vitesse à 30 km/h dans Sommaise à partir du 1er Janvier et déplacer le panneau d'entrée du village d'environ 25m afin de respecter la distance des 100m du coussin berlinois sur la D187 direction Pretz en Argonne.

**- Signalétique :** La rue champ Leprêtre est de plus en plus empruntée par les camions pour éviter le centre bourg, des panneaux d'interdiction pour les véhicules de « +3,5 T, sauf riverains » vont être mis en place.

Des panneaux informant la mise en place de la vidéosurveillance seront installés aux entrées du village et au niveau du square.

**- Eclairage public rue de Condé :** Le problème n'est toujours pas résolu, malgré les différentes investigations, l'entreprise SOGEA est toujours à la recherche du lieu de coupure de l'alimentation.

**-Electricité - Fête foraine** le coût s'élève à environ 1 330€ pour 2023.

- **Le passage en led** de l'éclairage public début 2022 a permis une économie de 1420€ sur l'année 2022 par rapport à la moyenne des consommations des 2 années précédentes, et 1910€ d'économie supplémentaire pour 2023 (sur les 11 premiers mois).



- **Compostage** : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le compostage des biodéchets devient obligatoire et la collectivité doit proposer des solutions. La communauté de communes a opté pour la mise à disposition de composteurs individuels (se renseigner à la Codecom). Concernant les habitations où cela n'est pas possible : logements des Ecoles et Mairie, un composteur sera installé sur le terrain à côté de la mairie. Un guide du compostage sera distribué prochainement avec le calendrier de collecte 2024 des ordures ménagères.

Les collectes restent inchangées.

Un problème de tri ? Pensez à télécharger l'application mobile « SMET AU TRI ».

**Travaux :**

>L'entreprise Pierson interviendra pour les quelques finitions rue Milaville et Joignon en début d'année 2024.

>Logement de la poste : difficultés à trouver un artisan pour venir effectuer les travaux de remise en état du plafond à la suite d'une fuite sur toiture.

>3Abe : un devis a été déposé à la mairie, un point sera fait en début d'année pour adapter quelques éléments suite à des réclamations.

**Informations et communications communales :**

Messagerie : [mairie.rembercourt-sommaisne@orange.fr](mailto:mairie.rembercourt-sommaisne@orange.fr)

Le site <http://cmrembercourt.e-monsite.com/>

L'application Mobile PanneauPocket

Facebook

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

**Le Maire,  
Sylvain OBARA**

